

Jusqu’à 300 000 \$ en appui à des projets structurants pour notre communauté

VOUS AVEZ UN PROJET POUR NOTRE COMMUNAUTÉ? VOUS POURRIEZ BÉNÉFICIER D’UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE!

La Caisse Desjardins de l’Ouest de Laval lance un appel de projets dans le cadre de son Fonds d’aide au développement du milieu. Cette information s’adresse aux organismes souhaitant soumettre une demande d’aide financière pour réaliser un projet structurant pour la communauté du secteur couvert par la Caisse.

FONDS D’AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

La Caisse participe activement au développement socio-économique de sa communauté par le biais, entre autres, de dons et commandites, et de son Fonds d’aide au développement du milieu (FADM) qui permet de redistribuer une partie des excédents réalisés par leur coopérative. Ce montant est voté par les membres lors de l’assemblée générale annuelle.

Les membres contribuent ainsi à l’éclosion de projets structurants qui répondent à des besoins et enjeux socio-économiques des membres et partenaires notre communauté.

Vous avez un projet qui répond aux différents critères et à l’une des priorités d’investissement de la caisse? Que votre projet requière 5 000 \$, 10 000 \$, 20 000 \$ ou encore 25 000 \$, c’est le moment de nous soumettre votre demande.

PÉRIODE POUR SOUMETTRE DES PROJETS

> DU 1^{ER} NOVEMBRE 2023 AU
29 FÉVRIER 2024

POUR SOUMETTRE VOTRE PROJET

ÉTAPE 1 – PRENDRE CONNAISSANCE DES CRITÈRES D’ADMISSIBILITÉ

- > L’organisme demandeur est membre de la Caisse ou membre Desjardins et soumet un projet ayant des retombées concrètes et structurantes pour la communauté.
- > L’organisme est une corporation à but non lucratif légalement constituée ou une coopérative locale.
- > Le projet est en lien avec la mission, les valeurs et les priorités d’investissement de la Caisse, présentées dans sa [Politique d’investissement](#)

PRIORITÉS D’INVESTISSEMENT DE LA CAISSE

Le conseil d’administration a adopté un plan d’engagement et de proximité. Les priorités suivantes ont été établies et influenceront le choix des projets parmi ceux reçus :

- > L’éducation
- > L’environnement – développement durable
- > Les saines habitudes de vie
- > Engagement social et communautaire

**PÉRIODE
POUR SOUMETTRE DES
PROJETS**

**> DU 1^{ER} NOVEMBRE 2023 AU
29 FÉVRIER 2024**

ÉTAPE 2 – REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONTRIBUTION

Pour présenter votre demande, veuillez compléter et joindre tout document pertinent via le [formulaire de demande en ligne](#), **au plus tard le 29 février 2024**.

PROCESSUS DÉCISIONNEL

Les projets soumis sont analysés par le Comité Gouvernance-Éthique et Coopération, composé d'administrateurs de la caisse. Les recommandations du comité sont ensuite soumises au conseil d'administration pour décision. Un délai minimal de **60 jours** à partir de la date de fin de l'appel de projets est à prévoir avant d'obtenir une réponse à votre demande.

OUTILS DE RÉFÉRENCE

Avant de remplir ce formulaire de demande en ligne, veuillez vous assurer de prendre connaissance de la [Politique d'investissement de la Caisse](#)

Pour plus d'informations, contactez :

Chloé Giguère
Conseillère en communication – Caisse Desjardins de l'Ouest de Laval
chloe.m.giguere@desjardins.com
450 962-1800, poste 7392099